

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*  
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 07 / 01 / 2014      Dossier complet le : 07 / 01 / 2014      N° d'enregistrement : 2014 - 0009

### 1. Intitulé du projet

RD 901 - RD 52 - CONTOURNEMENT SUD DE SAMER

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Département du Pas de Calais

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Renaud DACHY - Directeur de la Modernisation du Réseau Routier

RCS / SIRET : 2 2 6 2 0 0 0 1 2 0 0 0 1 2      Forme juridique : \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 6°d - 7°a                       | Route de longueur 2400 m<br>OA d'une longueur 15 m                         |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation du contournement de la commune de SAMER par le sud via une nouvelle voirie de longueur 2400 m reliant la RD 901 à la RD 52. Les raccordements sur la RD 901 et la RD 52 se faisant par un carrefour de type giratoire, le franchissement de la RD 238 se fera par un ouvrage dénivelé de longueur 15 m et l'intersection avec la voirie communale de la "Blanche Jument" se fera par un carrefour de type tourne-à-gauche.

## 4.2 Objectifs du projet

La RD 52 chemine au travers d'un environnement bâti, de type centre ville. Outre la traversée de la place centrale de SAMER en pavés, la géométrie de la voie existante est caractérisée par une chaussée de largeur faible de 5,50 à 6 m bordée de 2 trottoirs étroits qui laissent à peine passer un piéton. En raison de la faible largeur de la chaussée et des trottoirs, les piétons doivent se serrer contre les murs des habitations lorsqu'un poids lourd circule sur la chaussée. Cette situation n'est pas propice à la sécurité des usagers de l'espace public, qu'ils soient piétons, cyclistes et automobilistes.

Les trafics enregistrés sur la RD 52 de 7000 véhicules par jour (total 2 sens confondus), semblent incompatibles avec la configuration actuelle à savoir des stationnements bilatéraux sur trottoir étroit, des pertes de visibilité en profil en long et en tracé en plan, des commerces, etc.

La réalisation de contournement permettra de délester cet axe de 5 700 véhicules par jour dans les 2 sens.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases, selon le budget départemental et pourront se décliner de la manière suivante (ordre de phasage non arrêté à ce jour) :

- réalisation de l'Ouvrage d'Art sur la RD 238 route du Breuil
- réalisation du giratoire sur la RD 901
- réalisation du giratoire sur la RD 52
- réalisation des terrassements et assainissement du contournement proprement dit
- réalisation des chaussées et équipements du contournement

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les trafics attendus sur le contournement seront de l'ordre de 5 700 véhicules par jour dans les 2 sens et donc un trafic dans la traversée de la Commune de SAMER minoré d'autant de véhicules déviés.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur |
|---|--------|
| Dimension et caractéristiques : (voir annexe 6 notice de présentation pour détail précis des caractéristiques)<br>- Longueur du projet : 2 400 m<br>- Largeur chaussée : 6 m<br>- Largeur plateforme : 15 m<br>Carrefour giratoire RD 901 :<br>- rayon extérieur : 30 m<br>- Tourne-à-gauche rue de la "Blanche Jument"<br>Giratoire RD 52 :<br>- rayon extérieur : 25 m<br>- OA gabarit 4,80 m<br>- surface totale d'emprise : 10 ha |        |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

SAMER

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 45 ' 07 " 6 Lat. 50 ° 37 ' 52 " 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 44 ' 32 " 2 Lat. 50 ° 37 ' 54 " 3

Point d'arrivée : Long. 1 ° 46 ' 23 " \_\_\_ Lat. 50 ° 38 ' 11 " 0

Communes traversées :

SAMER

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Des espaces agricoles de types prairies bocagères et de grandes cultures ouvertes

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 4 février 2008. Un emplacement est réservé pour le projet de contournement.  
- Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais est en cours d'élaboration et sera approuvé normalement en 2013.  
- SDAGE Artois-Picardie.  
- SAGE du Boulonnais

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en bordure des ZNIEFF suivantes voir page 28 de l'annexe 7<br>ZNIEFF de type I n°035-04 : "Bois de l'Eperche, coteau de Longfosse et pelouse du Molinet"<br>ZNIEFF de type II n°35 : "Cuesta du Boulonnais entre Neufchâtel-Hardelot et Colembert"<br>ZNIEFF de type II n°50 : "Complexe bocager du Bas-Boulonnais et de la Liane" |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones à dominante humide n'ont pas fait l'objet d'une délimitation à proprement parlé.<br>3 zones à dominante humide ont été recensées sur la zone d'étude à proximité des cours d'eau mais aucune zone à dominante humide remarquable par sa végétation n'a été mise en évidence.<br>Le SDAGE précise que la zone d'étude est au sein d'un territoire pouvant présenter de manière ponctuelle des zones à dominante humide. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation de la Liane a été approuvé le 16 septembre 1999.<br>Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques sur la commune.  |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site Natura 2000 FR3100484 "Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais" est situé à 250 mètres à l'est du projet.<br>- voir page 28 de l'Annexe 7 SIC correspondant   |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'église de Samer, située place du maréchal Foch<br>L'église paroissiale Saint-Martin, Notre-Dame, située place du maréchal Foch<br>Le Manoir, situé au lieu dit "Le village" à Wierre-au-Bois<br>Le monument sépulcral de Pierre-François Plohaye, situé au niveau de la RD 215 à Wierre-au-Bois.   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement :   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>   |                                     |                                     |  |
| engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les écoulements d'eaux souterraines peuvent être perturbés par des rabattements de nappe lors d'important déblais et par des tassements en cas de remblais excessifs. La nappe n'étant pas sub-affleurante, l'impact est moindre et aucune mesure particulière n'apparaît nécessaire.  |
| est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Réemploi des terres excavées pour la réalisation d'un merlon acoustique et paysager en frange nord de l'infrastructure.<br>Toutefois, le projet reste excédentaire de 70 000m <sup>3</sup> de matériaux.   |
| est-il déficitaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   |                                     |                                     |  |
| est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'aménagement du contournement peut avoir des effets sur la faune aquatique induits par les diverses pollutions d'origine routière. La déviation s'installe sur des milieux aquatiques à potentialité écologique élevée.<br>Le projet de déviation est concerné par deux zones ZNIEFF à faible valeur écologique. Des continuités de haies seront également impactées, et qui présentent un intérêt paysager et écologique (saules, aulnes). |
| est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'occasionne aucune destruction directe d'habitat prioritaire pour le site Natura 2000 car le projet ne se situe pas dans la zone Natura 2000.<br>En ce qui concerne les ZNIEFF, la valeur écologique de ces zones est faible.   |

|                                |  |                                     |                                     |  |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Consommation des espaces agricoles de types prairies bocagères et grandes cultures ouvertes. Toutefois, la SAFER dispose à proximité immédiate de l'opération de terrains pour une emprise de 15 hectares qui permettront de compenser l'emprise nécessaire au projet de voirie.   |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Risque sismique faible (niveau 2).<br>Risque fort de retrait gonflement des argiles sur certains secteurs.<br>Risque de d'inondation par remontée de nappes est majoritairement faible à très faible. Néanmoins au sud et à l'ouest de la zone d'étude, des zones où la sensibilité est plus forte et où la nappe phréatique est même sub-affleurante<br>Notre zone d'étude n'est pas concernée par le PPRi de la liane. |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet occasionnera une élévation du niveau de bruit à proximité de la nouvelle infrastructure.   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |  |                                     |                                     |   |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|   | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|   | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Pollutions</b>                             | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet induira une évolution des polluants avec notamment une augmentation du CO2 et une stabilisation du SO2, des poussières ainsi que des Composés Organiques Volatiles (COV).<br>Néanmoins, le projet prendra place dans un milieu ouvert, favorisant ainsi la dispersion des polluants dans l'atmosphère.                            |
|   | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Rejet eau pluviale : rejet dans le milieu naturel après traitement (bassin étanche de retenue) dans le ruisseau de la Bernadière.   |
|   | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Aucun Monument Historique inscrit ou classé n'est recensé à proximité du projet.<br>Aucun effet n'est donc attendu.<br>Le Service Régional de l'Archéologie relève la présence de gisements archéologiques dans l'aire d'étude. Ainsi, le MO devra respecter les prescriptions établies lors du diagnostic avant tout démarrage de travaux. |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Réduction de la surface agricole des exploitants. Mais la SAFER dispose de terrains qui seront utilisés pour compenser les terrains impactés par le projet. Il n'y aura donc pas de réduction de la surface agricole pour les exploitants concernés par le projet.  |



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet  |   |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | X |
| 5 | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet                                 |  |
|---------------------------------------|--|
| Annexe 1 : informations nominatives   | Annexe 2 : plan de situation                   |
| Annexe 3 : plan photo                 | Annexe 4 : plan de recensement des exploitants |
| Annexe 5 : plan des abords du projet  | Annexe 5 bis : profils en travers types        |
| Annexe 6 : notice de présentation     | Annexe 7 : Etat initial environnement          |
| Annexe 8 : plan usage actuel des sols |  |

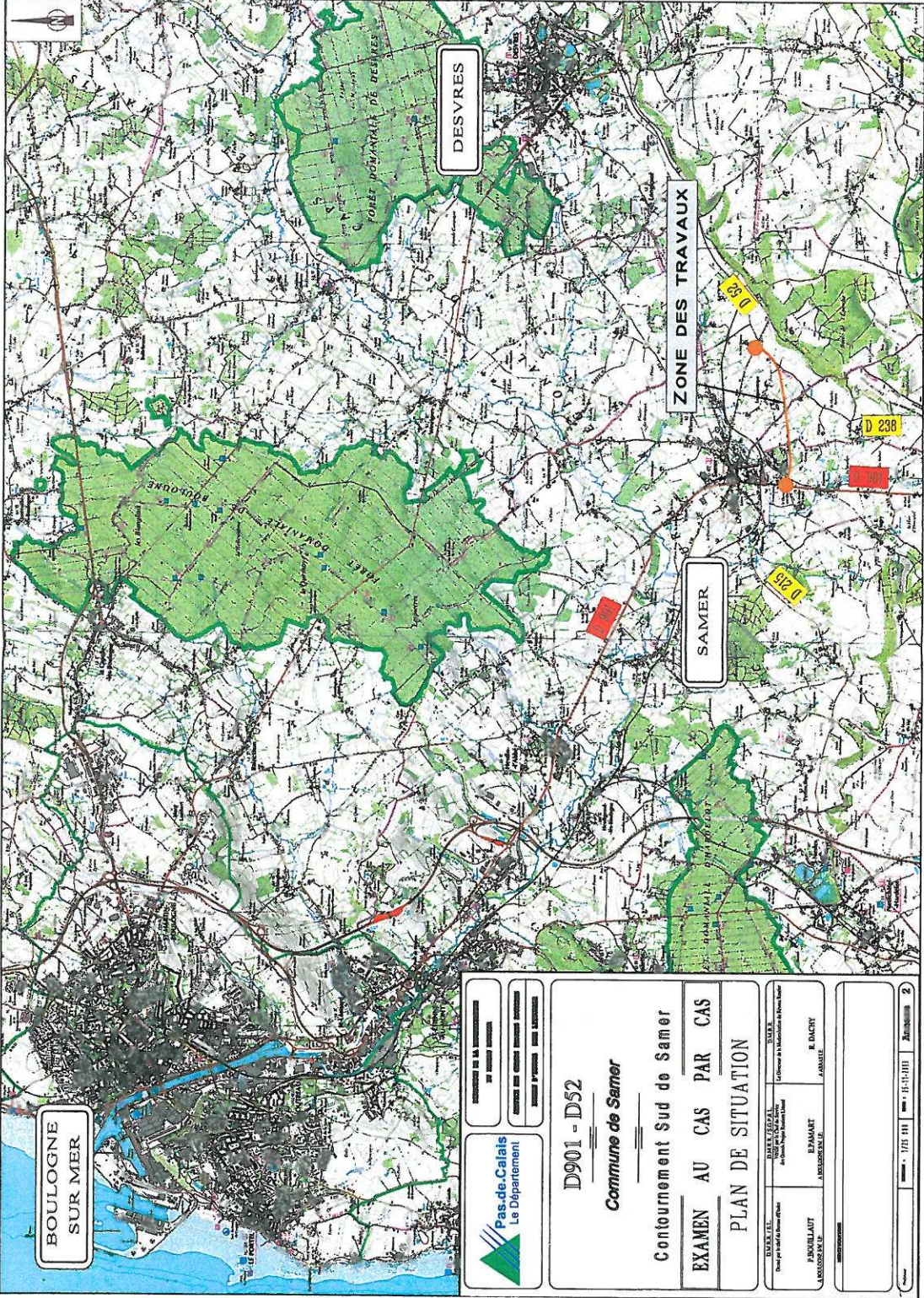
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature

Le Directeur de la Modernisation  
du Réseau Routier  
  
**Renaud DACHY**



**BOULOGNE SUR MER**

**DESVRES**

**ZONE DES TRAVAUX**

**SAMER**

**Pas-de-Calais**  
Le Département

Direction des Travaux  
Région de l'Est

**D901 - D52**  
*Commune de Samer*


**Contournement Sud de Samer**

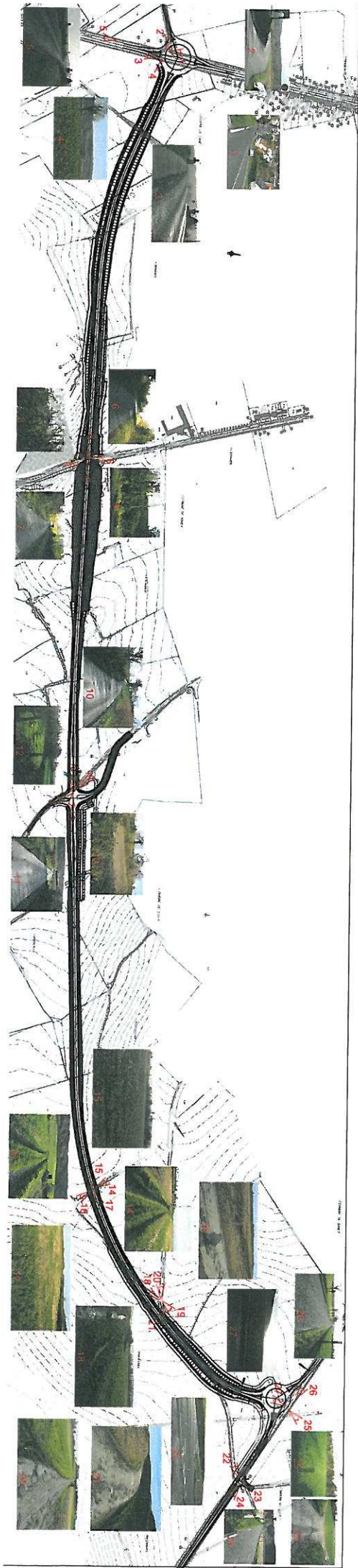
**EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**PLAN DE SITUATION**

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>ÉLABORÉ (S)</b><br>Date et par quel(s) auteur(s) | <b>DATE DE RÉVISION</b><br>Date et par quel(s) auteur(s) | <b>ÉTAT</b><br>Le Directeur de l'Administration de l'Équipement |
| <b>PROJÉTÉ PAR</b><br>M. BENOÎT LAIT                | <b>ÉLABORÉ PAR</b><br>M. BENOÎT LAIT                     | <b>ÉVALUÉ PAR</b><br>M. BENOÎT LAIT                             |
| <b>APProuvé</b>                                     | <b>Établi</b>  | <b>Approuvé</b>   |
| <b>Signature</b>                                    | <b>Signature</b>   | <b>Signature</b>  |
| <b>Date</b>   | <b>Date</b>  | <b>Date</b>   |

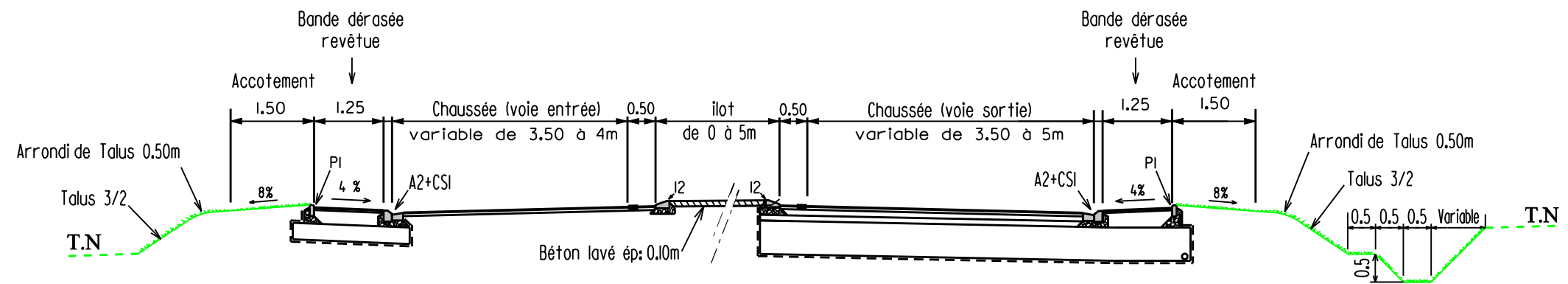


|   |   |
|---|---|
| <br>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE<br>ET DE LA PÊCHERIE<br>GRAND EST | PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINE-ET-LOIRE<br>DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINE-ET-LOIRE<br>COMMUNE DE SAMER                           |
|   | <b>RD 901 - RD 52</b><br>Commune de SAMER<br>Contournement Sud de SAMER<br>EXAMEN AU CAS PAR CAS<br>Plan des abords du projet |
| N° de l'opération :<br>N° de l'étude :<br>N° de la carte :  | Date de l'étude :<br>Date de la carte :   |
| Echelle : 1/10000<br>Date de l'étude : 2008<br>Date de la carte : 2008  |   |

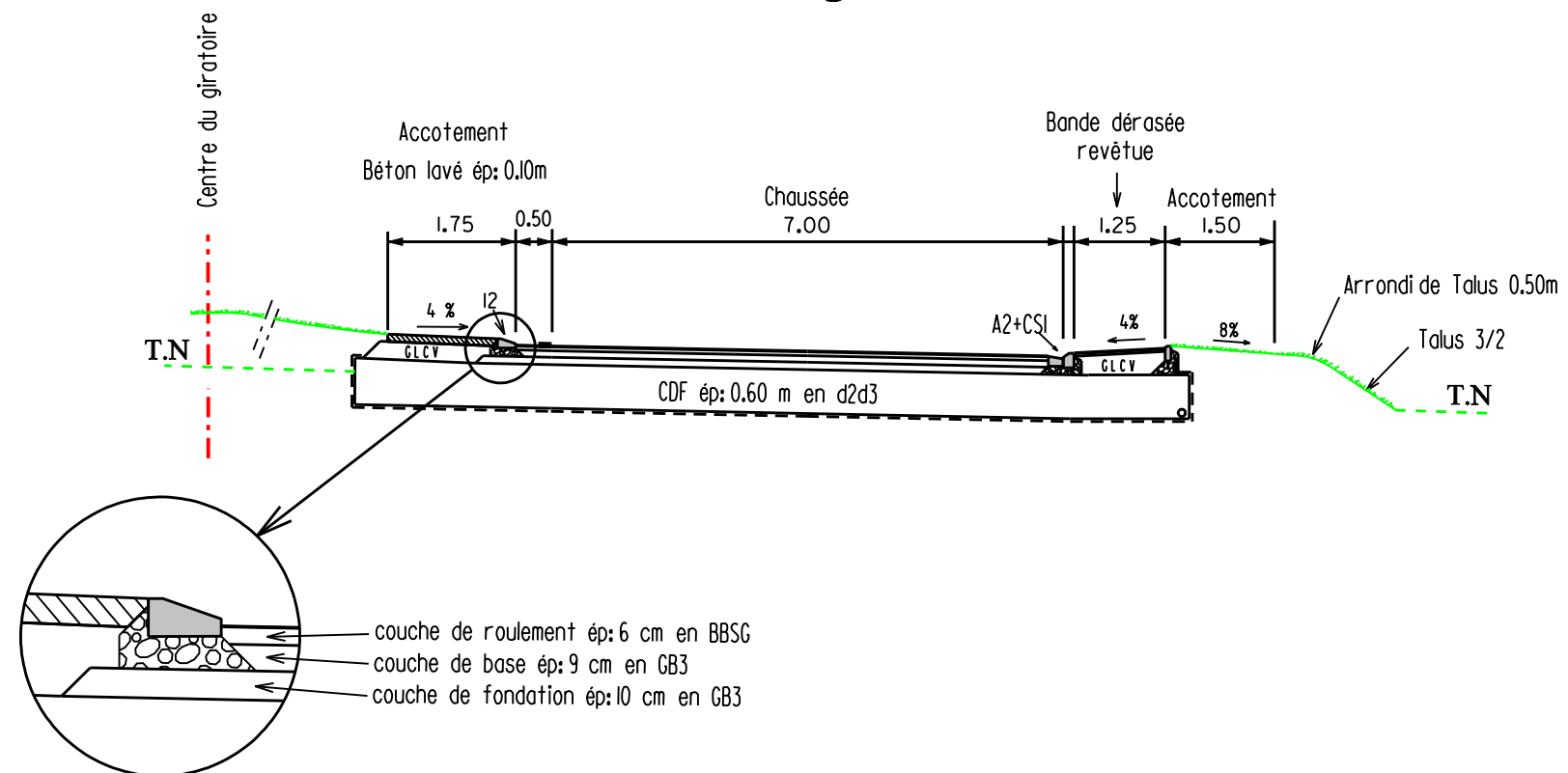


# Giratoire

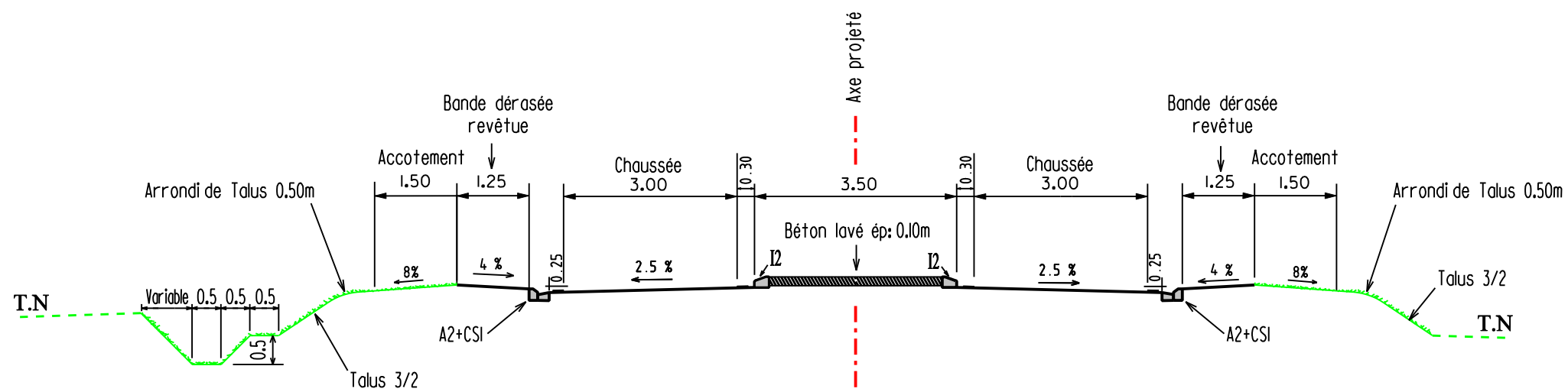
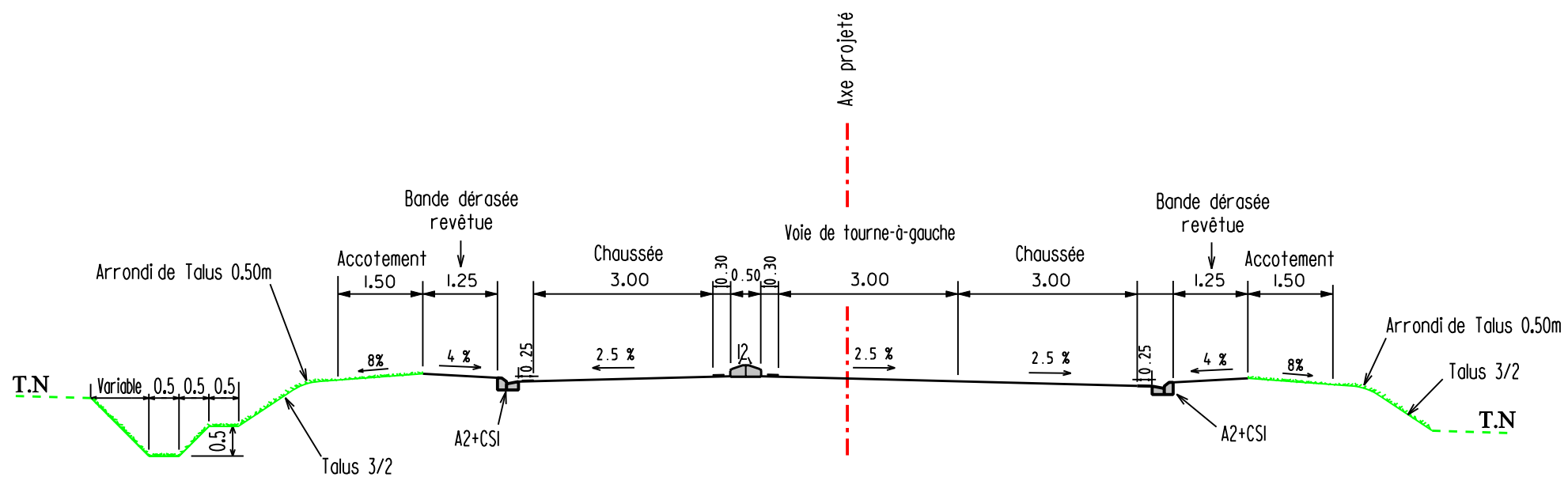
## Branche du giratoire



## Anneau du giratoire



# Tourne-à-gauche

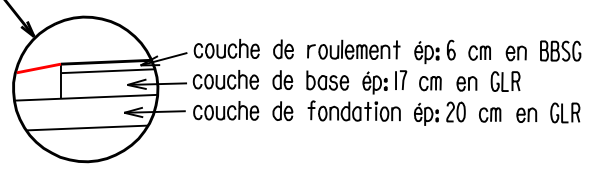
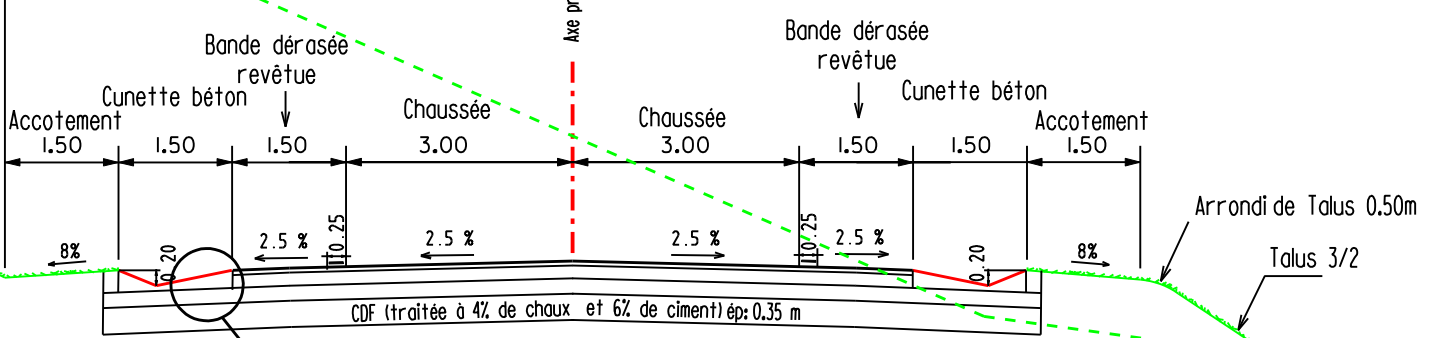
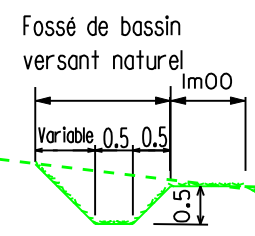
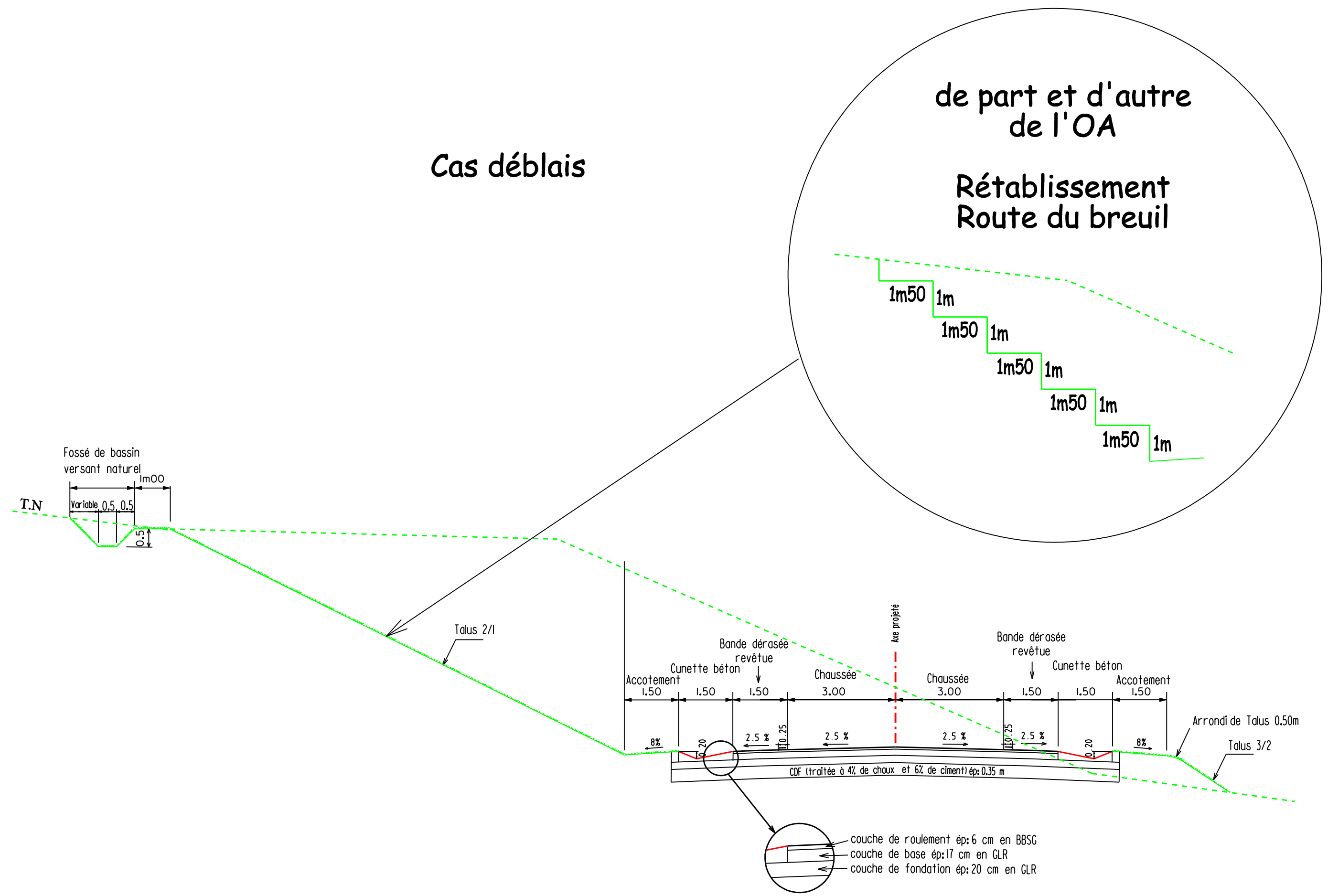


# Section courante

Cas déblais

de part et d'autre  
de l'OA

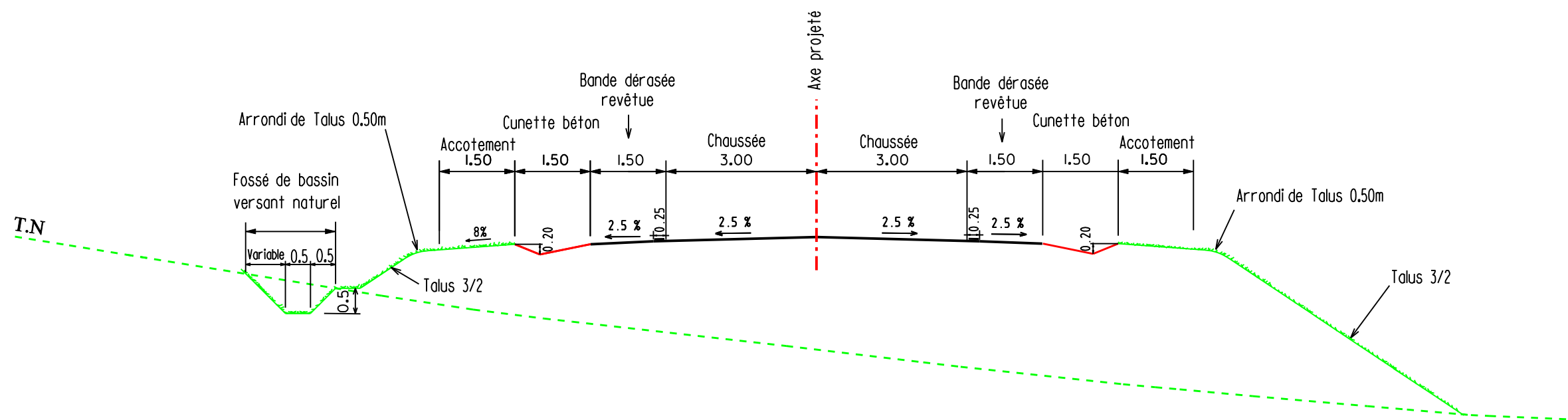
Rétablissement  
Route du breuil





# Section courante

## Cas remblais



# Section courante

## Cas avec Merlon Anti-bruit

